

## FICHE DE POSTE À PROFIL 2026/2027

### **56 – CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION CPC**

#### IDENTIFICATION DU POSTE

**Place du poste :** Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses missions au sein d'une circonscription sous la responsabilité de l'inspecteur de l'éducation nationale dont il est un des collaborateurs directs.

#### PROFIL DU POSTE

**Cadre général :** Conformément à la circulaire 2015-114 du 21 juillet 2015, Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.

**Missions :** selon les besoins, et le contexte spécifique de la circonscription d'affectation, le CPC est amené à assurer les missions suivantes :

- formation initiale et continue des enseignants;
- suivi de dossiers thématiques particuliers, dont l'accompagnement des directeurs d'école en matière de santé et sécurité au travail.

#### **Fonctions :**

- assister les équipes enseignantes dans le développement de leurs pratiques pédagogiques et leurs connaissances didactiques ;
- accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les néo-titulaires et les enseignants contractuels ;
- participer à la formation initiale et continue des professeurs des écoles, et des fonctionnaires stagiaires ;
- accompagner les enseignants dans leur développement professionnel, y compris dans le cadre des certifications ;
- participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de formation de circonscription, les plans académiques et nationaux ;
- apporter son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets des écoles ;
- être l'interlocuteur des intervenants extérieurs dans le cadre du pilotage arrêté par l'IEN ;
- participer à des groupes de travail départementaux pilotés éventuellement par un autre IEN que celui de la circonscription de rattachement ;
- seconder l'IEN, selon la répartition de dossiers qu'il définit, pour toute problématique relative au fonctionnement de la circonscription et notamment le dossier lié à la pratique sportive scolaire ;

- selon la répartition des missions arrêtée par l'IEN, un des CPC est conseiller de prévention pour la circonscription : conseil aux directeurs pour l'actualisation et la mise en œuvre des registres obligatoires et du PPMS et questions relatives à la sécurité des personnes ;
- participer à des commissions de recrutement et aux jurys d'examen ou de concours auquel il est convoqué par la DASEN ou le recteur ;
- représenter l'IEN dans certaines instances.

Dans l'exercice de ses missions, le CPC peut solliciter, autant que de besoin, les services métiers et les ressources académiques et départementales.

### Compétences :

- connaissances didactiques, pédagogiques et réglementaires à jour en participant à des actions de formation professionnelle ;
- compétences pour la formation et l'accompagnement des personnels ;
- capacité d'écoute et de dialogue, discrétion professionnelle ;
- le poste nécessite une grande disponibilité qui dépasse le cadre des horaires scolaires.

## CONTEXTE ADMINISTRATIF

**Pré-requis (diplômes ou expérience) :** Les personnes en cours de certification peuvent faire acte de candidature, mais ne seront nommées au mouvement informatisé que sous réserve de réussite au CAFIPEMF.

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> CAPPEI              | <input type="checkbox"/> La Direction                    |
| <input checked="" type="checkbox"/> CAFIPEMF | <input type="checkbox"/> Habilitation définitive langue  |
| <input type="checkbox"/> C21                 | <input type="checkbox"/> Sans certification particulière |
| <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :  |  |

### Indemnités annuelles :

- |   |  |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Indemnité EP / EP+ (1882/1883/1885)                 | <input type="checkbox"/> ISAE (1914)                             |
| <input type="checkbox"/> Indemnité établissement pénitentiaire (603)                    | <input checked="" type="checkbox"/> NBI à préciser : 27 points   |
| <input type="checkbox"/> Indemnité de fonction particulière (408)                       | <input type="checkbox"/> Indemnité classe-relais (147)           |
| <input type="checkbox"/> Indemnité de mission particulière (1995)                       | <input type="checkbox"/> Indemnité (1696)                        |
| <input type="checkbox"/> Indemnité SEGPA/EREA/ULIS/ESMS (1994)                          | <input checked="" type="checkbox"/> Prime de fidélisation (2318) |
| <input type="checkbox"/> Indemnité sujétion spéciale direction d'école (2217)           | <input type="checkbox"/> Indemnité de maître formateur (1844)    |
| <input checked="" type="checkbox"/> Indemnité de fonction conseiller pédagogique (1843) |  |

**Nomination :** Poste spécifique - Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif en fonction des rangs de priorité fixé par l'IEN après entretien, pour les titulaires du CAFIPEMF.

- |                                       |   |   |
|---------------------------------------|---|---|
| <input type="checkbox"/> Poste à avis | <input checked="" type="checkbox"/> Poste hors barème | <input checked="" type="checkbox"/> Poste CPC/CPD |
|---------------------------------------|---|---|

**Attention :** Les demi postes de CPC n'apparaissent pas au mouvement informatisé : ils ne peuvent pas être pourvus à titre définitif et un dossier de candidature doit être fait chaque année.

**Modalités de candidature :** Candidature à effectuer via Colibris (voir circulaire annuelle) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière :

Entretien avec commission de proximité

Participation au mouvement informatisé

Les IEN de circonscription, dans le cadre d'une « commission de proximité », recevront les candidats au mouvement ayant sollicité un poste dans leur circonscription, pour procéder à un classement.

La liste des postes de CPC est annexée à la note de service annuelle.

Une participation au mouvement informatisé est nécessaire pour obtenir une affectation.

## CONTACT

**Pour toute question sur le poste :**

Les IEN des circonscriptions concernées

Coordonnées disponibles sur le site de la DSDEN 93 : <http://www.dsden93.ac-creteil.fr/annu1d/>

**Pour toute question sur le processus de candidature (par courriel uniquement) :**

[ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr](mailto:ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr)

## FICHE DE POSTE À PROFIL 2026/2027

### **57 – CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION « ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE » (CPC EPS)**

#### IDENTIFICATION DU POSTE

**Place du poste :** Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'éducation nationale dont il est le collaborateur direct.

#### PROFIL DU POSTE

**Cadre général :** L'action du CPC s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'inspecteur.

**Missions :** Le conseiller a principalement une mission d'ordre pédagogique de conseil auprès des enseignants de la circonscription. Il peut exercer aussi une mission d'accompagnement des directeurs en matière de prévention et de sécurité.

**Fonctions :** Le rôle du conseiller pédagogique se compose ainsi :

- assister les équipes enseignantes dans le développement de leurs pratiques pédagogiques et leurs connaissances didactiques ;
- accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les nouveaux nommés et nouvelles nommées et les enseignants contractuels, mais aussi les enseignants expérimentés ;
- participer à la formation initiale des professeurs des écoles, fonctionnaires et contractuels ;
- apporter son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'école ;
- être l'interlocuteur des intervenants et intervenantes extérieurs dans le cadre du pilotage arrêté par l'IEN ;
- participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de formation de circonscription et du plan de formation REP+, le cas échéant ;
- conduire des actions de formation continue inscrites au plan départemental de formation ;
- participer à des groupes de travail au niveau départemental, éventuellement pilotés par un autre IEN que celui de la circonscription de rattachement ;
- seconder l'IEN, selon la répartition de dossiers qu'il définit, pour toute problématique relative au fonctionnement de la circonscription, et en particulier toutes les actions liées à la pratique sportive scolaire ;
- sous réserve d'une autre répartition des missions, arbitrée par l'IEN, le CPC EPS est conseiller de prévention au niveau de la circonscription : conseil aux directeurs pour l'actualisation et la mise en œuvre du PPMS et questions relatives à la sécurité des personnes.

**Compétences :**

- connaissances pédagogiques et réglementaires à jour ;
- compétences pour la formation et l'accompagnement d'adultes ;
- écoute et disponibilité.

**CONTEXTE ADMINISTRATIF****Pré-requis (diplômes ou expérience) :**

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> CAPPEI              | <input type="checkbox"/> La Direction                    |
| <input checked="" type="checkbox"/> CAFIPEMF | <input type="checkbox"/> Habilitation définitive langue  |
| <input type="checkbox"/> C21                 | <input type="checkbox"/> Sans certification particulière |

Autre (préciser) : Les personnes en cours de certification peuvent faire acte de candidature, mais ne seront nommées au mouvement informatisé que sous réserve de réussite au CAFIPEMF

**Indemnités annuelles :**

- |   |  |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Indemnité EP / EP+ (1882/1883/1885)                 | <input type="checkbox"/> ISAE (1914)                             |
| <input type="checkbox"/> Indemnité établissement pénitentiaire (603)                    | <input checked="" type="checkbox"/> NBI à préciser : 27 points   |
| <input type="checkbox"/> Indemnité de fonction particulière (408)                       | <input type="checkbox"/> Indemnité classe-relais (147)           |
| <input type="checkbox"/> Indemnité de mission particulière (1995)                       | <input type="checkbox"/> Indemnité (1696)                        |
| <input type="checkbox"/> Indemnité SEGPA/EREA/ULIS/ESMS (1994)                          | <input checked="" type="checkbox"/> Prime de fidélisation (2318) |
| <input type="checkbox"/> Indemnité sujétion spéciale direction d'école (2217)           | <input type="checkbox"/> Indemnité de maître formateur (1844)    |
| <input checked="" type="checkbox"/> Indemnité de fonction conseiller pédagogique (1843) |  |

**Nomination :** Poste spécifique - Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif pour les titulaires du CAFIPEMF en fonction des rangs de priorité fixé par l'IEN après entretien.

- |                                       |   |   |
|---------------------------------------|---|---|
| <input type="checkbox"/> Poste à avis | <input checked="" type="checkbox"/> Poste hors barème | <input checked="" type="checkbox"/> Poste CPC/CPD |
|---------------------------------------|---|---|

**Modalités de candidature :** Candidature à effectuer via Colibris (voir circulaire annuelle) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière :

- |  |  |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Entretien avec commission de proximité | <input checked="" type="checkbox"/> Participation au mouvement informatisé |
|--|--|

Les IEN de circonscription, dans le cadre d'une « commission de proximité », recevront les candidats au mouvement ayant sollicité un poste dans leur circonscription, pour procéder à un classement. L'admission à un CAFIPEMF avec spécialisation EPS sera appréciée lors de cet entretien.

La liste des postes de CPC sera annexée à la note de service annuelle.

Une participation au mouvement informatisé est nécessaire pour obtenir une affectation.

**CONTACT****Pour toute question sur le poste :**

Les IEN des circonscriptions concernées

Coordonnées disponibles sur le site de la DSDEN 93 : <http://www.dsden93.ac-creteil.fr/annu1d/>

**Pour toute question sur le processus de candidature (par courriel uniquement) :**

[ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr](mailto:ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr)

Mise à jour

Création

## FICHE DE POSTE A PROFIL 2026/2027

### **58 – CONSEILLER PÉDAGOGIQUE -ASH- (CPC-ASH)**

#### IDENTIFICATION DU POSTE

**Place du poste :** Postes placés au sein du pôle ASH, dépendant des circonscriptions de Bobigny 7 ASH, Bobigny 2 ASH et Bobigny 3 ASH.

#### PROFIL DU POSTE

**Cadre général :** Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'inspecteur de l'Éducation nationale –ASH dont il est le collaborateur direct.

Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'inspecteur. (Cf. fiche de poste du conseiller pédagogique de circonscription).

#### Missions :

- Assurer un rôle d'accompagnement professionnel des enseignants et des équipes pédagogiques de la circonscription, des structures spécialisées, et notamment les débutants ;
- Contribuer à la mise en oeuvre et à l'accompagnement des évolutions de la politique éducative inclusive.
- Encourager les réussites pédagogiques et contribuer à leur diffusion ;
- Participer à l'accompagnement réglementaire des stagiaires CAPPEI ;
- Apporter son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'école et/ou d'établissement autour des questions de l'école inclusive ;
- Aider à la mise en oeuvre d'activités nouvelles et accompagner les équipes d'enseignants dans la réalisation de ces activités ;
- Accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les nouveaux nommés
- Conduire des actions de formation continue inscrites au plan départemental de formation ;
- Conduire les animations pédagogiques et les actions de formation continue inscrites au plan départemental de formation ;
- Assurer sa fonction essentielle d'aide et de conseil ;
- Apporter un regard extérieur objectif, confidant et constructif d'enseignant expérimenté

#### Compétences :

- Être capable de travailler en équipe ;
- Enrichir continuellement ses connaissances et posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines ;
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale ;
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation ;
- Posséder une idée précise des exigences éthiques et de l'étendue de ses missions ;
- Disposer de qualités d'écoute et de communication tout en sachant affirmer les choix institutionnels ;
- Faire preuve de dynamisme et de disponibilité

## CONTEXTE ADMINISTRATIF

▪ **Pré-requis (diplômes ou expérience) :**

- |   |  |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> CAPPEI  | <input type="checkbox"/> La Direction                    |
| <input checked="" type="checkbox"/> CAFIPEMF  | <input type="checkbox"/> Habilitation définitive langue  |
| <input type="checkbox"/> C21  | <input type="checkbox"/> Sans certification particulière |
| <input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : Les personnes en cours de certification peuvent faire acte de candidature, mais ne seront nommés au mouvement informatisé que sous réserve de réussite au CAFIPEMF |  |

**Indemnités annuelles :**

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Indemnité EP / EP+ (1882/1883/1885)  | <input type="checkbox"/> ISAE (1914)                             |
| <input type="checkbox"/> Indemnité établissement pénitentiaire (603)                                | <input checked="" type="checkbox"/> NBI à préciser : 27 points   |
| <input type="checkbox"/> Indemnité de fonction particulière (408)                                   | <input type="checkbox"/> Indemnité classe-relais (147)           |
| <input type="checkbox"/> Indemnité de mission particulière (1995)                                   | <input type="checkbox"/> Indemnité (1696)                        |
| <input type="checkbox"/> Indemnité SEGPA/EREA/ULIS/ESMS (1994)                                      | <input checked="" type="checkbox"/> Prime de fidélisation (2318) |
| <input type="checkbox"/> Indemnité sujétion spéciale direction d'école (2217)                       | <input type="checkbox"/> Indemnité de maître formateur (1844)    |
| <input checked="" type="checkbox"/> Indemnité de fonction conseiller/conseillère pédagogique (1843) |  |

**Nomination :** Poste spécifique - Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif en fonction des rangs de priorité.

- |                                       |   |   |
|---------------------------------------|---|---|
| <input type="checkbox"/> Poste à avis | <input checked="" type="checkbox"/> Poste hors barème | <input checked="" type="checkbox"/> Poste CPC/CPD |
|---------------------------------------|---|---|

**Modalités de candidature :** Candidature à effectuer via Colibris (voir circulaire annuelle) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière :

- |  |  |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Entretien avec commission de proximité | <input checked="" type="checkbox"/> Participation au mouvement informatisé |
|--|--|

Il sera procédé à un classement parmi les candidats avec un avis favorable. Une participation au mouvement informatisé est nécessaire pour obtenir une affectation.

## CONTACT

**Pour toute question sur le poste :**

M. Brahim ABER, IEN Bobigny 7 ASH

☎ 01 43 93 74 35 Courriel : [ce.0932876w@ac-creteil.fr](mailto:ce.0932876w@ac-creteil.fr)

Mme Lynda KANOUNIKOV, IEN Bobigny 2 ASH

☎ 01 43 93 74 18 Courriel : [ce.0931904p@ac-creteil.fr](mailto:ce.0931904p@ac-creteil.fr)

Mme. Solenn ANTOINE, IEN Bobigny 3 ASH

☎ 01 43 93 74 35 Courriel : [ce.0932257y@ac-creteil.fr](mailto:ce.0932257y@ac-creteil.fr)

**Pour toute question sur le processus de candidature (par courriel uniquement) :**

[ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr](mailto:ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr)

## FICHE DE POSTE À PROFIL 2026/2027

### **59 – CONSEILLER PÉDAGOGIQUE GÉNÉRALISTE ET DÉPARTEMENTAL GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (CPD GRH)**

#### IDENTIFICATION DU POSTE

**Place du poste :** Le CPD GRH est placé sous l'autorité de l'IEN chargé de la mission départementale GRH, avec lequel il collabore étroitement.

Le poste est rattaché au pôle des ressources humaines de la DSDEN.

#### PROFIL DU POSTE

**Missions :** Les missions s'exercent sur l'ensemble du département et concernent le suivi et l'accompagnement des personnels enseignants rencontrant des difficultés, qu'elles soient temporaires ou durables, dans l'exercice de leur métier.

#### Fonctions :

- Le CPD GRH est amené à conduire des entretiens RH ;
- Dans ce cadre, il prend en compte les questionnements et les demandes des enseignants qui le sollicitent. Il élabore un projet d'accompagnement personnalisé visant à renforcer les compétences pédagogiques tout en intégrant les exigences institutionnelles. Il peut également être amené à accompagner les enseignants en classe ;
- Il apporte des conseils en matière d'évolution professionnelle et de parcours, en lien étroit avec la conseillère RH de proximité ;
- Le cas échéant, il oriente les personnels vers la médecine de prévention, le service des affaires médicales ainsi que vers l'ensemble des services administratifs et sociaux de la DSDEN ;
- Il conçoit et met en œuvre des modules de formation répondant aux difficultés rencontrées par les professeurs sur le terrain ;
- Il prend part au travail d'équipe de la mission RH et contribue à la coordination des dispositifs RH départementaux et académiques ;
- Il assure une veille sur l'actualité RH du ministère de l'Éducation nationale.

#### Compétences :

- Excellentes capacités d'écoute et de dialogue, indispensables pour accompagner des situations complexes ;
- Aptitude à communiquer avec les IEN de circonscription, les directions d'école, les services de la DSDEN et les partenaires ;
- Sens de la confidentialité, de la discrétion professionnelle et respect du cadre déontologique.

## CONTEXTE ADMINISTRATIF

**Pré-requis (diplômes ou expérience) :** Les personnes en cours de certification peuvent faire acte de candidature, mais ne seront nommés au mouvement informatisé que sous réserve de réussite au CAFIPEMF

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> CAPPEI<br><input checked="" type="checkbox"/> CAFIPEMF<br><input type="checkbox"/> C21<br><input type="checkbox"/> Autre (préciser) : | <input type="checkbox"/> La Direction<br><input type="checkbox"/> Habilitation définitive langue<br><input type="checkbox"/> Sans certification particulière |
|--|--|

**Indemnités annuelles :**

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Indemnité EP / EP+ (1882/1883/1885)<br><input type="checkbox"/> Indemnité établissement pénitentiaire (603)<br><input type="checkbox"/> Indemnité de fonction particulière (408)<br><input type="checkbox"/> Indemnité de mission particulière (1995)<br><input type="checkbox"/> Indemnité SEGPA/EREA/ULIS/ESMS (1994)<br><input type="checkbox"/> Indemnité sujétion spéciale direction d'école (2217)<br><input checked="" type="checkbox"/> Indemnité de fonction conseiller/conseillère pédagogique (1843) | <input type="checkbox"/> ISAE (1914)<br><input checked="" type="checkbox"/> NBI à préciser : 27 points<br><input type="checkbox"/> Indemnité classe-relais (147)<br><input type="checkbox"/> Indemnité (1696)<br><input checked="" type="checkbox"/> Prime de fidélisation (2318)<br><input type="checkbox"/> Indemnité de maître formateur (1844) |
|--|--|

**Nomination :** Poste spécifique - Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif en fonction des rangs de priorité.

- |                                       |   |   |
|---------------------------------------|---|---|
| <input type="checkbox"/> Poste à avis | <input checked="" type="checkbox"/> Poste hors barème | <input checked="" type="checkbox"/> Poste CPC/CPD |
|---------------------------------------|---|---|

**Modalités de candidature :** Candidature à effectuer via Colibris (voir circulaire annuelle) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière :

- |  |  |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Entretien avec commission de recrutement | <input checked="" type="checkbox"/> Participation au mouvement informatisé |
|--|--|

L'IEN ayant en charge la mission recevra, dans le cadre d'une commission de proximité, les candidats au mouvement ayant sollicité le poste pour procéder à un classement.

Attention : le poste apparaît au mouvement informatisé rattaché à l'IEN de Bobigny 5 GRH.

## CONTACT

**Pour toute question sur le poste :**

M. Xavier MALLEVILLE IEN BOBIGNY 5 GRH

☎ 01 43 93 71 68 Pascale Champon, assistante de l'IEN GRH

Courriel : [ce.93ien-grh@ac-creteil.fr](mailto:ce.93ien-grh@ac-creteil.fr)

**Pour toute question sur le processus de candidature (par courriel uniquement) :**

[ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr](mailto:ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr)

Mise à jour

Création

## FICHE DE POSTE À PROFIL SPÉCIFIQUE 2026/2027

### **60 – CONSEILLER PÉDAGOGIQUE « 100 % RÉUSSITE »**

#### IDENTIFICATION DU POSTE

**Place du poste :** Territoire d'intervention : 25 villes du département de la Seine-Saint-Denis comprenant au moins un REP.

#### PROFIL DU POSTE

**Cadre général :** le conseiller occupe une fonction propre au département de la Seine-Saint-Denis destinée à accompagner la mise en œuvre de la mesure « 100 % de réussite ».

**Missions :** sous l'autorité de la directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale et en relation directe avec les IEN en charge par délégation du dispositif 100% de réussite, le conseiller pédagogique participe à la mise en œuvre du plan opérationnel de pilotage.

#### Fonctions :

1. Aide au pilotage et à l'impulsion du travail du groupe d'appui
  - Appuyer le pilotage des IEN en charge de la mission en termes de mise en œuvre et de suivi du dispositif ;
  - Coordonner le travail d'équipe du groupe d'appui départemental.
2. Accompagnement des écoles et des équipes
  - Accompagner les écoles dans la mise en œuvre et la régulation du projet d'équipe, à la demande des IEN chargés de circonscription ;
  - Participer à des visites d'accompagnement dans les classes dédoublées (GS, CP ou CE1).
3. Formation
  - Organiser la formation des enseignants en charge de la mesure en lien avec les formateurs et personnes-ressources de proximité (CPC, PEMF, coordonnateurs) et avec les missions départementales (en particulier maîtrise de la langue et mathématiques) ;
  - Organiser des formations à destination des CPC, coordonnateurs de réseaux et directeurs d'école ;
  - Participer aux réunions du pôle pédagogique 1<sup>er</sup> degré à la DSDEN pour établir les liens avec les autres missions départementales.
4. Evaluation
  - Elaborer et tenir à jour un tableau de bord des différentes pratiques et modalités de mise en œuvre de la mesure ;

- Analyser les résultats des élèves aux évaluations nationales et les mettre en lien avec les pratiques pédagogiques ou les organisations mises en œuvre.

#### 5. Ressources et diffusion des outils

- Aider à la diffusion et à l'appropriation des orientations et des ressources institutionnelles, des travaux de recherche éventuels ;
- Produire et contribuer à des ressources et outils.

#### Compétences :

- Connaître les orientations relatives à la mise en œuvre de la mesure « 100% de réussite ».
- Tenir à jour ses connaissances didactiques et pédagogiques en lien avec la mesure classes dédoublées.
- Participer et contribuer au comité de pilotage départemental au service de la mesure.
- Venir en appui aux équipes de circonscription sur chacun des territoires comprenant des classes dédoublées.
- Concevoir et proposer des modalités de formation partant des besoins identifiés ou exprimés, à l'échelle départementale, d'une circonscription ou d'un groupe scolaire.
- Créer ou proposer des outils de suivi des classes (protocoles, grilles d'observation, bulletins de visite, synthèse départementale).
- Travailler en équipe et en réseau au niveau du département (articulations entre les groupes départementaux Mathématiques, Maîtrise de la langue, Maternelle, Education Prioritaire et Politique de la ville).
- Créer et alimenter un espace départemental dédié aux ressources à mutualiser qui visent « 100 % de réussite ».
- Contribuer à l'évaluation et rendre compte des évolutions dans les pratiques pédagogiques et les performances des élèves.
- Documenter, gérer et synthétiser des données sous forme de tableau de bord (nombre de dispositifs par ville, circonscription, école ; type de regroupement spatial...)

### CONTEXTE ADMINISTRATIF

#### Pré-requis (diplômes ou expérience) :

CAPPEI

LA Direction

CAFIPEMF

Habilitation définitive langue

C21

Sans certification particulière

Autre (préciser) : les personnes en cours de certification peuvent faire acte de candidature, mais ne seront nommées au mouvement informatisé que sous réserve de réussite au CAFIPEMF

#### Indemnités annuelles :

Indemnité EP / EP+ (1882/1883/1885)

ISAE (1914)

Indemnité établissement pénitencier (603)

NBI à préciser : 27 points

Indemnité de fonction particulière (408)

Indemnité classe-relais (147)

Indemnité de mission particulière (1995)

Indemnité (1696)

Indemnité SEGPA/EREA/ULIS/ESMS (1994)

Prime de fidélisation (2318)

Indemnité sujétion spéciale direction d'école (2217)

Indemnité de maître formateur (1844)

Indemnité de fonction conseiller pédagogique (1843)

**Nomination** : Poste spécifique - Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif en fonction des rangs de priorité

Poste à avis

Poste hors barème

Poste CPC/CPD

**Modalités de candidature** : Candidature à effectuer via Colibris (voir circulaire annuelle) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière :

Entretien avec commission de proximité

Participation au mouvement informatisé

Les IEN ayant en charge la mission recevront, dans le cadre d'une commission, les candidats au mouvement ayant sollicité le poste pour procéder à un classement.

Attention : le poste apparaît au mouvement informatisé rattaché administrativement à l'IEN du Blanc-Mesnil.

## CONTACT

**Pour toute question sur le poste (par courriel uniquement) :**

Mme Nathalie Quenum, IEN Le Blanc-Mesnil

Ou M. Sébastien Szelong – IEN Education Prioritaire et Politique de la Ville

[ce.eppv@ac-creteil.fr](mailto:ce.eppv@ac-creteil.fr) & [ce.0931039z@ac-creteil.fr](mailto:ce.0931039z@ac-creteil.fr)

**Pour toute question sur le processus candidature (par courriel uniquement) :**

[ce.93candidatures-pap@ac-creteil.fr](mailto:ce.93candidatures-pap@ac-creteil.fr)

Mise à jour

Création

## FICHE DE POSTE À PROFIL 2026/2027

### **61 – CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL MISSION MATERNELLE**

#### IDENTIFICATION DU POSTE

**Place du poste :** Le poste est placé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN. Le pôle pédagogie est constitué d'une équipe de professeurs du premier et du second degré travaillant sous la responsabilité directe d'un IEN-référent puis de l'A-DASEN 1<sup>er</sup> degré ou d'un IA-DAASEN. L'IEN référent est l'IEN en charge de la mission Maternelle.

#### PROFIL DU POSTE

**Cadre général :** L'action du conseiller pédagogique s'inscrit dans le cadre général de la politique éducative nationale, déclinée au niveau départemental sous l'autorité de l'IA-DASEN et de l'IA-DAASEN en charge de la mission départementale Maternelle.

La mise en œuvre du dédoublement des classes de GS et de la scolarisation des élèves de moins de trois ans nécessitent un accompagnement pédagogique que le conseiller pédagogique départemental réalise.

L'animation des formations proposées par la mission maternelle se décline dans le cadre des formations de circonscription (de proximité et de REP+).

**Missions :** Assister l'IEN en charge de la mission maternelle et du suivi des EFS renouvelés.

#### Fonctions :

- conduite d'actions de formations départementales ou de circonscription ;
- participation à la formation statutaire à l'échelon départemental en direction des enseignants stagiaires et contractuels. Participation aux stages de formation initiale et continue des directeurs;
- aide à la mise en œuvre départementale du projet académique et de sa déclinaison pour les maternelles ;
- accompagnement des enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les nouveaux nommés classes de GS dédoublées et d'accueil et de scolarisation d'enfants de moins de trois ans, classes multi âge, etc.)
- création et développement de ressources de formation à l'attention des enseignants du 1<sup>er</sup> degré et valorisation des actions existantes ;

- faisant partie intégrante de l'encadrement pédagogique du département, le conseiller pédagogique est également amené à participer à l'ensemble des commissions, concours, examens, etc. se tenant chaque année scolaire au plan local, départemental et académique.

### Compétences :

- connaissances spécifiques du fonctionnement pédagogique de l'école maternelle et du développement de l'enfant ;
- capacité à collaborer avec l'IEN sur des outils de formation à l'intention des CPC référents « maternelle » de circonscription ;
- capacité à mener des formations à destination de publics variés (enseignants débutants et enseignantes débutantes ou plus expérimentés) sur des formats de type conférence ou animation pédagogique ;
- compétences informatiques pour la mise en forme d'outils de formation ;
- compétences relatives au travail d'équipe pour l'élaboration, la réalisation et le suivi des projets de circonscription ;
- expérience de formateur à transférer dans le suivi spécifique des EFS en renouvellement ;
- déplacements réguliers dans le département.

## CONTEXTE ADMINISTRATIF

### Pré-requis (diplômes ou expérience) :

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> CAPPEI   | <input type="checkbox"/> La Direction                    |
| <input checked="" type="checkbox"/> CAFIPEMF  | <input type="checkbox"/> Habilitation définitive langue  |
| <input type="checkbox"/> C21  | <input type="checkbox"/> Sans certification particulière |
| <input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : Les personnes en cours de certification peuvent faire acte de candidature, mais ne seront nommées au mouvement informatisé que sous réserve de réussite au CAFIPEMF. |  |

### Indemnités annuelles :

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Indemnité EP / EP+ (1882/1883/1885)                            | <input type="checkbox"/> ISAE (1914)                             |
| <input type="checkbox"/> Indemnité établissement pénitentiaire (603)                    | <input checked="" type="checkbox"/> NBI à préciser : 27 points   |
| <input type="checkbox"/> Indemnité de fonction particulière (408)                       | <input type="checkbox"/> Indemnité classe-relais (147)           |
| <input type="checkbox"/> Indemnité de mission particulière (1995)                       | <input type="checkbox"/> Indemnité (1696)                        |
| <input type="checkbox"/> Indemnité SEGPA/EREA/ULIS/ESMS (1994)                          | <input checked="" type="checkbox"/> Prime de fidélisation (2318) |
| <input type="checkbox"/> Indemnité sujétion spéciale direction d'école (2217)           | <input type="checkbox"/> Indemnité de maître formateur (1844)    |
| <input checked="" type="checkbox"/> Indemnité de fonction conseiller pédagogique (1843) |  |

**Nomination** : Poste spécifique – participation et affectation au mouvement principal à titre définitif en fonction des rangs de priorité

- |                                       |   |   |
|---------------------------------------|---|---|
| <input type="checkbox"/> Poste à avis | <input checked="" type="checkbox"/> Poste hors barème | <input checked="" type="checkbox"/> Poste CPC/CPD |
|---------------------------------------|---|---|

**Modalités de candidature :** Candidature à effectuer via Colibris (voir circulaire annuelle) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière :

Entretien avec commission de proximité

Participation au mouvement informatisé

L'IEEN ayant en charge la mission, recevra, dans le cadre de la commission, les candidats au mouvement ayant sollicité le poste pour procéder à un classement.

Une participation au mouvement informatisé est nécessaire pour obtenir une affectation.

Attention : le poste apparaît au mouvement informatisé rattachée à l'IEEN de Bobigny 6 maternelle.

## CONTACT

**Pour toute question sur le poste :**

Mme Michèle Seroussi - IEN Maternelle et éducation artistique et culturelle

01 43 93 74 46

Courriel : [michele.seroussi@ac-creteil.fr](mailto:michele.seroussi@ac-creteil.fr)

**Pour toute question sur le processus de candidature (par courriel uniquement) :**

[ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr](mailto:ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr)

## FICHE DE POSTE À PROFIL 2026/2027

### **62 - CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL MATHÉMATIQUES**

#### IDENTIFICATION DU POSTE

**Place du poste :** Le poste est placé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN. Le conseiller travaille sous la responsabilité directe de l'adjoint de la DASEN chargé du 1<sup>er</sup> degré

#### PROFIL DU POSTE

**Cadre général :** Le conseiller départemental « Mathématiques » situe son action au sein du pôle pédagogie placé sous le pilotage de l'adjoint de la DASEN chargé du 1<sup>er</sup> degré et du ou des IEN chargés de la Mission Mathématiques. Il a vocation à suivre et accompagner la mise en œuvre des mesures du plan de formation. Il recherche l'harmonisation académique tout en déclinant le plan stratégique mathématiques au plus près des pratiques.

#### Missions :

- Accompagner la montée en compétences de tous les formateurs du département sur des priorités ciblées ;
- Analyser les besoins et leur évolution en prenant appui sur les évaluations. Aider les équipes à s'en emparer ;
- Concevoir et animer des formations initiales avec les universités ;
- Se former en participant aux formations académiques et nationales et produire des ressources ;

#### Fonctions :

- Le Conseiller Pédagogique Départemental Mathématiques renforce l'articulation entre les actions du groupe départemental Mathématiques et 100% réussite, le pôle pédagogie de la DSDEN et les actions pilotées au niveau académique, en veillant à la complémentarité des actions, à leur mise en cohérence pour en renforcer l'efficacité ;
- Spécialiste des mathématiques, il s'inscrit néanmoins dans une dynamique de formation continuée en intégrant les apports de la recherche, les réflexions didactiques, les nouvelles orientations. Il intervient en appui des équipes sans se substituer à elles, établissant ainsi des relations de confiance tout en contribuant à développer leurs compétences. Il participe au PAF et au PNF ;
- Il analyse finement les évaluations en vue d'en tirer des axes de travail pertinents pour les circonscriptions, les réseaux et les équipes pédagogiques. L'analyse d'erreurs, de procédures, l'anticipation des obstacles didactiques des notions enseignées de l'école maternelle au cycle 3, constituent des leviers pour interroger les pratiques et les performer ;
- Il conçoit et anime des actions de formation, notamment dans le cadre de résidences pédagogiques. Il produit et met à disposition de la communauté éducative des outils pédagogiques actualisés ;

- Il élabore, met en œuvre et intervient dans les plans de formations initiales et continues auprès de publics divers : enseignants titulaires, stagiaires, étudiants, contractuels, directions d'école, formateurs, aspirants Cafipemf ;
- Il travaille en lien étroit avec les différentes missions départementales pour organiser et accompagner les formations à tous les échelons et valoriser les actions, démarches et projets qui mériteront d'être mutualisés et d'être rendus lisibles sur le site de la DSDEN ;
- Il assure une veille sur les productions nouvelles des sites officiels qu'il diffuse pour entretenir une dynamique sur l'ensemble du territoire de la maternelle au cycle 3 (en lien possible avec les IA-IPR).

**Compétences :**

- Savoir travailler en équipe en adoptant une posture institutionnelle ;
- Avoir une expérience solide en formation et dans les différents cycles ;
- Inscrire sa pratique dans une dynamique de formation, de questionnement, de curiosité ;
- Maîtriser des concepts et notions clés et les obstacles épistémologiques.

**CONTEXTE ADMINISTRATIF****Pré-requis (diplômes ou expérience) :**

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> CAPPEI   | <input type="checkbox"/> La Direction                    |
| <input checked="" type="checkbox"/> CAFIPEMF  | <input type="checkbox"/> Habilitation définitive langue  |
| <input type="checkbox"/> C21  | <input type="checkbox"/> Sans certification particulière |
| <input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : Titulaire de toute formation relevant du domaine des mathématiques |  |

**Indemnités annuelles :**

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Indemnité EP / EP+ (1882/1883/1885)                            | <input type="checkbox"/> ISAE (1914)                             |
| <input type="checkbox"/> Indemnité établissement pénitentiaire (603)                    | <input checked="" type="checkbox"/> NBI à préciser : 27 points   |
| <input type="checkbox"/> Indemnité de fonction particulière (408)                       | <input type="checkbox"/> Indemnité classe-relais (147)           |
| <input type="checkbox"/> Indemnité de mission particulière (1995)                       | <input type="checkbox"/> Indemnité (1696)                        |
| <input type="checkbox"/> Indemnité SEGPA/EREA/ULIS/ESMS (1994)                          | <input checked="" type="checkbox"/> Prime de fidélisation (2318) |
| <input type="checkbox"/> Indemnité sujétion spéciale direction d'école (2217)           | <input type="checkbox"/> Indemnité de maître formateur (1844)    |
| <input checked="" type="checkbox"/> Indemnité de fonction conseiller pédagogique (1843) |  |

**Nomination** : Poste spécifique - Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif en fonction des rangs de priorité.

- |                                       |   |   |
|---------------------------------------|---|---|
| <input type="checkbox"/> Poste à avis | <input checked="" type="checkbox"/> Poste hors barème | <input checked="" type="checkbox"/> Poste CPC/CPD |
|---------------------------------------|---|---|

**Modalités de candidature** : Candidature à effectuer via Colibris (voir circulaire annuelle) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière :

- |  |  |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Entretien avec commission de proximité | <input checked="" type="checkbox"/> Participation au mouvement informatisé |
|--|--|

Il sera procédé au classement des candidats. Une participation au mouvement informatisé est nécessaire pour obtenir une affectation (Cf. lignes directrices de gestion).

**Attention** : le poste apparaît au mouvement sous le code poste «CPC G0114 ? »

## CONTACT

**Pour toute question sur le poste :**

M. Regis Roginsky, IEN Sevrans

☎ 01 48 66 26 23

M. Vincent Rousselet, IEN Noisy-Le-Grand 2

☎ 01 49 32 62 80

**Pour toute question sur le processus de candidature (par courriel uniquement) :**

[ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr](mailto:ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr)

Mise à jour

Création

## FICHE DE POSTE À PROFIL 2026/2027

### **63 – CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (CPD EPS)**

#### IDENTIFICATION DU POSTE

**Place du poste :** Le poste est placé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN. Le pôle pédagogie est constitué d'une équipe de professeurs du premier et du second degré travaillant sous la responsabilité directe d'un IEN-référent ou d'une IEN-référente puis d'un DASEN adjoint.

#### PROFIL DU POSTE

**Cadre général :** Le pôle est une aide à l'élaboration de la mise en œuvre d'une politique éducative d'établissement à partir d'un diagnostic des pratiques, de l'analyse de l'offre de formation et du suivi de l'ensemble des dispositifs. Il axe ses activités sur l'accompagnement des équipes de direction et éducatives des établissements du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré.

#### **Missions:**

- animer l'équipe départementale des conseillers pédagogiques EPS de circonscription ;
- aider à l'élaboration d'une politique départementale cohérente en liaison avec les partenaires locaux ;
- contribuer à la formation des instituteurs et des professeurs d'école et des différents participants à l'action éducative de l'école (extraits B.O n°10 – 10 mars 1994).

#### **Fonctions :**

- encourager les réussites pédagogiques et contribuer à leur diffusion ;
- participer activement à l'animation des conférences pédagogiques ;
- assister les équipes enseignantes notamment pour les aider à bien gérer leur temps et à optimiser l'organisation
- fonctionnement des cycles pédagogiques ;
- apporter son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'école ;
- aider à la mise en œuvre d'activités nouvelles et accompagner les équipes d'enseignants dans la réalisation de ces activités ;
- jouer un rôle vis-à-vis des intervenants extérieurs ;
- accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les nouveaux et nouvelles nommés ;
- participer à la formation initiale des professeurs des écoles ;
- conduire des actions de formation continues inscrites au plan départemental de formation ;
- assurer sa fonction essentielle d'aide et de conseil ;
- apporter un regard extérieur objectif, confiant et constructif d'un maître expérimenté

**Compétences** : Parfaite connaissance de l'enseignement de l'éducation physique et sportive aux enfants des écoles maternelles et élémentaires.

## CONTEXTE ADMINISTRATIF

### Pré-requis (diplômes ou expérience) :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> CAPPEI              | <input type="checkbox"/> La Direction                    |
| <input checked="" type="checkbox"/> CAFIPEMF | <input type="checkbox"/> Habilitation définitive langue  |
| <input type="checkbox"/> C21                 | <input type="checkbox"/> Sans certification particulière |
- Autre (préciser) : Les personnes en cours de certification peuvent faire acte de candidature, mais ne seront nommées au mouvement informatisé que sous réserve de réussite au CAFIPEMPF.

### Indemnités annuelles :

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Indemnité EP / EP+ (1882/1883/1885)                  | <input type="checkbox"/> ISAE (1914)                             |
| <input type="checkbox"/> Indemnité établissement pénitentiaire (603)          | <input type="checkbox"/> NBI à préciser :                        |
| <input type="checkbox"/> Indemnité de fonction particulière (408)             | <input type="checkbox"/> Indemnité classe-relais (147)           |
| <input type="checkbox"/> Indemnité de mission particulière (1995)             | <input type="checkbox"/> Indemnité (1696)                        |
| <input type="checkbox"/> Indemnité SEGPA/EREA/ULIS/ESMS (1994)                | <input checked="" type="checkbox"/> Prime de fidélisation (2318) |
| <input type="checkbox"/> Indemnité sujétion spéciale direction d'école (2217) | <input type="checkbox"/> Indemnité de maître formateur (1844)    |
| <input type="checkbox"/> Indemnité de fonction conseiller pédagogique (1843)  | <input checked="" type="checkbox"/> Indemnité CPD EPS (1696)     |

### Nomination : Poste spécifique – Le poste n'apparaît pas au mouvement informatisé

- |                                       |   |   |
|---------------------------------------|---|---|
| <input type="checkbox"/> Poste à avis | <input checked="" type="checkbox"/> Poste hors barème | <input checked="" type="checkbox"/> Poste CPC/CPD |
|---------------------------------------|---|---|

**Modalités de candidature** : Candidature à effectuer via Colibris (voir circulaire annuelle) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière :

- |  |   |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Entretien avec commission de recrutement | <input type="checkbox"/> Participation au mouvement informatisé |
|--|---|

Il sera procédé à un classement des candidats reçus par la commission.

Attention : En cas de candidature sur ce poste suivi d'une participation au mouvement informatisé sur d'autres postes, la demande pour celui-ci sera considérée comme vœu 1.

## CONTACT

### Pour toute question sur le poste :

M. SCALABRINO

☎ 01 48 66 81 63 / 06 81 49 37 88

Courriel : [ce.93ien-EPS@ac-creteil.fr](mailto:ce.93ien-EPS@ac-creteil.fr)

### Pour toute question sur le processus de candidature (par courriel uniquement) :

[ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr](mailto:ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr)

Mise à jour

Création

## FICHE DE POSTE À PROFIL 2026/2027

### **64 – CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL LANGUES VIVANTES - CPD LV**

#### IDENTIFICATION DU POSTE

**Place du poste :** Le poste est placé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN. Le pôle pédagogie est constitué d'une équipe de professeurs du premier et du second degré travaillant sous la responsabilité directe d'un IEN-référent puis d'un DASEN adjoint.

#### PROFIL DU POSTE

**Cadre général :** Le pôle est une aide à l'élaboration de la mise en œuvre d'une politique éducative départementale à partir d'un diagnostic des pratiques, de l'analyse de l'offre de formation et du suivi de l'ensemble des dispositifs. Il axe ses activités sur l'accompagnement des équipes pédagogiques des établissements du 1<sup>er</sup> degré et soutient la liaison inter-degrés.

#### Missions :

- Coordination des différentes actions de langues vivantes étrangères et des enseignements internationaux de langues étrangères (EILE) ;
- Formation dédiée ;
- Collaboration étroite avec les différents acteurs de terrain du premier et second degré ainsi que les coordonateurs des ambassades et professeurs d'EILE ;
- Conseil des équipes d'école pour garantir la continuité et la cohérence des apprentissages en langues vivantes.

#### Fonctions :

##### 1. Pédagogie :

- Aide ponctuelle aux enseignants ;
- Enrichissement du site de la DSDEN ;
- Promotion des centres de ressources en langues vivantes ;
- Elaboration de documents pédagogiques ;
- Accompagnement des habilitations et certification DNL ;
- Soutien à la mise en place des dispositifs EMILE.

##### 2. Formation :

- Élaboration du cahier des charges du plan de formation ;
- Participation à la formation des enseignants du premier degré : formations pédagogiques départementales et de proximité, stages de liaison, stages à destination des enseignants contractuels, formations continuées pour les néo-titulaires ;

- Accompagnement des enseignants qui s'engagent dans des projets en lien avec les langues vivantes ;
- Formation et suivi des assistants ;
- Organisation des sessions d'habilitations et certifications DNL ;
- Formation des enseignants EILE.

### 3. Suivi du projet départemental :

- Participation aux travaux du groupe départemental de pilotage des LV ;
- Mise en place et suivi de la carte annuelle des langues vivantes en assurant la continuité des apprentissages ;
- Participation aux travaux du groupe académique des CPD LV ;
- Suivi de l'application informatique liée avec les partenaires pour les EILE.

### 4. Suivi de projets académiques, nationaux et internationaux :

- Soutien à la mise en place des dispositifs EMILE
- Suivi des dossiers de labellisations Euroscol et participation aux commissions d'attribution des labels
- Formation et accompagnement des projets eTwinning

### Compétences :

- Proposer des actions de formation en adéquation avec les besoins linguistiques et didactiques des enseignants ;
- Animer des groupes de travail ;
- Impulser une démarche de projet ;
- Travailler en équipe ;
- Maîtriser l'informatique pour en exploiter les aspects pédagogiques relatifs aux langues vivantes ;
- Développer l'utilisation de supports numériques ;
- S'engager dans les différentes missions administratives.

## CONTEXTE ADMINISTRATIF

**Pré-requis (diplômes ou expérience) :** Les personnes en cours de certification peuvent faire acte de candidature, mais ne seront nommées au mouvement informatisé que sous réserve de réussite au CAFIPEMF

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> CAPPEI              | <input type="checkbox"/> La Direction                              |
| <input checked="" type="checkbox"/> CAFIPEMF | <input checked="" type="checkbox"/> Habilitation définitive langue |
| <input type="checkbox"/> C21                 | <input type="checkbox"/> Sans certification particulière           |
| <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :  |  |

### Indemnités annuelles :

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Indemnité EP / EP+ (1882/1883/1885)  | <input type="checkbox"/> ISAE (1914)                             |
| <input type="checkbox"/> Indemnité établissement pénitentiaire (603)                                | <input checked="" type="checkbox"/> NBI à préciser : 27 points   |
| <input type="checkbox"/> Indemnité de fonction particulière (408)                                   | <input type="checkbox"/> Indemnité classe-relais (147)           |
| <input type="checkbox"/> Indemnité de mission particulière (1995)                                   | <input type="checkbox"/> Indemnité (1696)                        |
| <input type="checkbox"/> Indemnité SEGPA/EREA/ULIS/ESMS (1994)                                      | <input checked="" type="checkbox"/> Prime de fidélisation (2318) |
| <input type="checkbox"/> Indemnité sujétion spéciale direction d'école (2217)                       | <input type="checkbox"/> Indemnité de maître formateur (1844)    |
| <input checked="" type="checkbox"/> Indemnité de fonction conseiller/conseillère pédagogique (1843) |  |

**Nomination** : Poste spécifique – Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif en fonction des rangs de priorité

Poste à avis

Poste hors barème

Poste CPC/CPD

**Modalités de candidature** : Candidature à effectuer via Colibris (voir circulaire annuelle) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière :

Entretien avec commission de proximité

Participation au mouvement informatisé

L' IEN ayant en charge la mission recevra, dans le cadre d'une « commission de proximité », les candidats au mouvement ayant sollicité le poste pour procéder à un classement.

## CONTACT

**Pour toute question sur le poste :**

Monsieur Olivier Guéry- IEN chargé de la Mission Langues vivantes

☎ 01 48 66 26 23

Ou Mission langues vivantes

☎ 01 43 93 73 31 ou 01 43 93 73 32 ou 01 43 93 73 35

Courriel : [ce.93lg-vivantes@ac-creteil.fr](mailto:ce.93lg-vivantes@ac-creteil.fr)

**Pour toute question sur le processus de candidature (par courriel uniquement) :**

[ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr](mailto:ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr)

## FICHE DE POSTE À PROFIL 2026/2027

### **65 - CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL MAÎTRISE DE LA LANGUE**

#### IDENTIFICATION DU POSTE

**Place du poste :** Le poste est placé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN. Le conseiller travaille sous la responsabilité directe de l'adjoint de la DASEN chargé du 1<sup>er</sup> degré

#### PROFIL DU POSTE

**Cadre général :** Le conseiller départemental « Français » situe son action au sein du pôle pédagogie placé sous le pilotage de l'adjoint de la DASEN chargé du 1<sup>er</sup> degré et du ou des IEN chargés de la Mission Maîtrise de la Langue. Il a vocation à suivre et accompagner la mise en œuvre des mesures du plan de formation. Il recherche l'harmonisation académique tout en déclinant le plan stratégique Français au plus près des pratiques.

#### Missions :

- Accompagner la montée en compétences de tous les formateurs du département sur des priorités ciblées
- Analyser les besoins et leur évolution en prenant appui sur les évaluations. Aider les équipes à s'en emparer
- Concevoir et animer les formations initiales avec les universités
- Se former en participant aux formations académiques et nationales et produire des ressources

#### Fonctions :

- Le Conseiller Pédagogique Départemental Français renforce l'articulation entre les actions du groupe départemental Maîtrise de la Langue et 100% réussite, le pôle pédagogie de la DSDEN et les actions pilotées au niveau académique, en veillant à la complémentarité des actions, à leur mise en cohérence pour en renforcer l'efficacité ;
- Spécialiste de la maîtrise de la langue, il s'inscrit néanmoins dans une dynamique de formation continuée en intégrant les apports de la recherche, les réflexions didactiques, les nouvelles orientations. Il intervient en appui des équipes sans se substituer à elles, établissant ainsi des relations de confiance tout en contribuant à développer leurs compétences. Il participe au PAF et au PNF ;
- Il analyse finement les évaluations en vue d'en tirer des axes de travail pertinents pour les circonscriptions, les réseaux et les équipes pédagogiques. L'analyse d'erreurs, de procédures, l'anticipation des obstacles didactiques des notions enseignées de l'école maternelle au cycle 3, constituent des leviers pour interroger les pratiques et les performer ;
- Il conçoit et anime des actions de formation, notamment dans le cadre des constellations ou de résidences pédagogiques. Il produit et met à disposition de la communauté éducative des outils pédagogiques actualisés ;

- Il élabore, met en oeuvre et intervient dans les plans de formations initiales et continues auprès de publics divers : enseignants titulaires, stagiaires, contractuels, directions d'école, formateurs, aspirants Cafipemf ;
- Il travaille en lien étroit avec les différentes missions départementales pour organiser et accompagner les formations à tous les échelons et valoriser les actions, démarches et projets qui mériteront d'être mutualisés et d'être rendus lisibles sur le site de la DSDEN ;
- Il assure une veille sur les productions nouvelles des sites officiels qu'il diffuse pour entretenir une dynamique sur l'ensemble du territoire de la maternelle au cycle 3 (en lien possible avec les IA-IPR).

**Compétences :**

- Savoir travailler en équipe en adoptant une posture institutionnelle
- Avoir une expérience solide en formation et dans les différents cycles
- Inscrire sa pratique dans une dynamique de formation, de questionnement, de curiosité
- Maîtriser des concepts et notions clés et les obstacles épistémologiques

**CONTEXTE ADMINISTRATIF****Pré-requis (diplômes ou expérience) :**

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> CAPPEI   | <input type="checkbox"/> La Direction                    |
| <input checked="" type="checkbox"/> CAFIPEMF  | <input type="checkbox"/> Habilitation définitive langue  |
| <input type="checkbox"/> C21  | <input type="checkbox"/> Sans certification particulière |
| <input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : Titulaire de toute formation relevant du domaine de la maîtrise de la langue |  |

**Indemnités annuelles :**

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Indemnité EP / EP+ (1882/1883/1885)                            | <input type="checkbox"/> ISAE (1914)                             |
| <input type="checkbox"/> Indemnité établissement pénitentiaire (603)                    | <input checked="" type="checkbox"/> NBI à préciser : 27 points   |
| <input type="checkbox"/> Indemnité de fonction particulière (408)                       | <input type="checkbox"/> Indemnité classe-relais (147)           |
| <input type="checkbox"/> Indemnité de mission particulière (1995)                       | <input type="checkbox"/> Indemnité (1696)                        |
| <input type="checkbox"/> Indemnité SEGPA/EREA/ULIS/ESMS (1994)                          | <input checked="" type="checkbox"/> Prime de fidélisation (2318) |
| <input type="checkbox"/> Indemnité sujétion spéciale direction d'école (2217)           | <input type="checkbox"/> Indemnité de maître formateur (1844)    |
| <input checked="" type="checkbox"/> Indemnité de fonction conseiller pédagogique (1843) |  |

**Nomination** : Poste spécifique - Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif en fonction des rangs de priorité.

- |                                       |   |   |
|---------------------------------------|---|---|
| <input type="checkbox"/> Poste à avis | <input checked="" type="checkbox"/> Poste hors barème | <input checked="" type="checkbox"/> Poste CPC/CPD |
|---------------------------------------|---|---|

**Modalités de candidature** : Candidature à effectuer via Colibris (voir circulaire annuelle) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière :

- |  |  |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Entretien avec commission de proximité | <input checked="" type="checkbox"/> Participation au mouvement informatisé |
|--|--|

Il sera procédé au classement des candidats. Une participation au mouvement informatisé est nécessaire pour obtenir une affectation (Cf. lignes directrices de gestion).

**Attention** : le poste apparaît au mouvement sous le code poste « CP.LANG.C »

## CONTACT

**Pour toute question sur le poste :**

Mme Marie Flury, IEN Noisy-le-Sec

☎ 01.41.72.03.69

Mme Corinne Eginer, IEN Bondy

☎ 01.48.02.80.58

**Pour toute question sur le processus de candidature (par courriel uniquement) :**

[ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr](mailto:ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr)

## FICHE DE POSTE À PROFIL 2026/2027

### **66 – CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL RATTACHÉ À L'ADJOINT DE LA DASEN CHARGÉ DU 1<sup>ER</sup> DEGRÉ**

#### IDENTIFICATION DU POSTE

**Place du poste :** Le poste est placé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN. Le conseiller travaille sous la responsabilité directe de l'adjoint de la DASEN chargé du 1<sup>er</sup> degré.

#### PROFIL DU POSTE

**Cadre général :** Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la direction des services de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis. Il est défini et ajusté chaque année en fonction des priorités. Le conseiller, titulaire du CAFIPEMF, exerce ses fonctions sous l'autorité hiérarchique de l'adjoint à la directrice académique.

**Missions :** Au sein de la mission « 1<sup>er</sup> degré » de la DSDEN, le conseiller pédagogique contribue par son expertise pédagogique et technique à la conduite des dossiers pédagogiques pilotés par l'adjoint de la DASEN chargé du 1<sup>er</sup> degré. Il agit à différents niveaux (circonscription, départemental et académique) avec des interlocuteurs variés. Il peut être amené à représenter l'adjoint de la DASEN chargé du 1<sup>er</sup> degré. Il assure un accompagnement personnalisé en écoutant les besoins et en proposant des solutions adaptées aux enjeux spécifiques.

#### Fonctions :

##### 1. Formation :

- Participation et coordination avec les universités (UPEC, USPEN et Paris 8) à la formation initiale de la Licence Professorat des Écoles ;
- Coordination des stages des étudiants ;
- Élaboration, mise en œuvre et intervention dans les plans de formation initiale et continue à destination de publics divers (enseignants titulaires, stagiaires et contractuels, directeurs, formateurs, candidats au CAFIPEMF, étudiants L1 à M2 ...) ;
- Lien avec les MAT et les membres associés ;
- Élaboration et mise à disposition de ressources ;
- Lien entre les porteurs de formation et la référente du serveur Gaïa pour les saisies des actions de formation ;
- Participation aux différents jurys ou commissions : CRPE, CAFIPEMF, NCTR ;
- Rédaction de comptes rendus de manière synthétique ;
- Communication : élaboration d'outils de bord avec les nouvelles technologies, perfectionnement des outils mis à dispositions des utilisateurs de terrain : ressources (pas à pas) ...

2. Suivi pédagogique des fonctionnaires stagiaires :

- Participation à l'organisation et au déroulement des stages des FS, en étroite collaboration avec les services et partenaires (INSPE) : prise de poste, dispositifs d'accompagnement qui conduisent à la titularisation et lien avec les enseignants formateurs chargés du suivi ;
- Participation active à l'accompagnement des FS qui rencontrent des fragilités (AR). Interlocuteur central, il met en lien les différents acteurs mobilisés et coordonne les actions ;
- Participation à l'organisation des jurys de titularisation et aux opérations d'affectation consécutives aux jurys ;
- Dans le cadre de groupes de travail, participation à la réflexion et à la mise en œuvre d'outils et démarches de suivi et d'accompagnements.

3. Impulsion pédagogique :

- Membre d'une mission départementale : participation aux groupes de travail départementaux pilotés par l'adjoint de la DASEN chargé du 1er degré et à des groupes de travail organisés dans le cadre des missions pédagogiques départementales portées par des IEN chargés de mission ;
- Veille institutionnelle, actualisation de ses propres connaissances, en lien avec la recherche en didactique et neuro-sciences ;
- Relation avec le pôle de communication pour faciliter la diffusion des actions, expérimentations, projets, démarches, susceptibles d'être mutualisées et valorisées sur le site de la DSDEN.
- Représentation de l'adjoint de la DASEN chargé du 1er degré en différentes réunions et rendu compte avec précision.

**Compétences :**

- capacité de synthèse et d'analyse et qualité de communication orale et écrite ;
- avoir les qualités requises de confidentialité, de discrétion et de loyauté, d'écoute ;
- savoir travailler en équipe dans un esprit de coopération et de partage et avec différents partenaires ;
- avoir un esprit d'initiative approprié et être force de proposition pour aider à la décision ;
- s'adapter aux évolutions du poste en fonction des besoins ;
- avoir une démarche de formation professionnelle individuelle ;
- maîtrise indispensable des outils informatiques (tableurs, traitement de texte, applicatifs métier).

**CONTEXTE ADMINISTRATIF**

**Pré-requis (diplômes ou expérience) :** Avoir une expérience dans la formation.

CAPPEI

La Direction

CAFIPEMF

Habilitation définitive langue

C21

Sans certification particulière

Autre (préciser) :

Les demandes de temps partiel des enseignants remplissant les missions de CPD seront soumises à l'avis de la DASEN.

Les personnes en cours de certification peuvent faire acte de candidature, mais ne seront nommées au mouvement informatisé que sous réserve de réussite au CAFIPEMF

**Indemnités annuelles :**

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Indemnité EP / EP+ (1882/1883/1885)                            | <input type="checkbox"/> ISAE (1914)                             |
| <input type="checkbox"/> Indemnité établissement pénitentiaire (603)                    | <input checked="" type="checkbox"/> NBI à préciser : 27 points   |
| <input type="checkbox"/> Indemnité de fonction particulière (408)                       | <input type="checkbox"/> Indemnité classe-relais (147)           |
| <input type="checkbox"/> Indemnité de mission particulière (1995)                       | <input type="checkbox"/> Indemnité (1696)                        |
| <input type="checkbox"/> Indemnité SEGPA/EREA/ULIS/ESMS (1994)                          | <input checked="" type="checkbox"/> Prime de fidélisation (2318) |
| <input type="checkbox"/> Indemnité sujétion spéciale direction d'école (2217)           | <input type="checkbox"/> Indemnité de maître formateur (1844)    |
| <input checked="" type="checkbox"/> Indemnité de fonction conseiller pédagogique (1843) |  |

**Nomination :** Poste spécifique - Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif en fonction des rangs de priorité.

- Poste à avis                       Poste hors barème                       Poste CPC/CPD

**Modalités de candidature :** Candidature à effectuer via Colibris (voir circulaire annuelle) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière :

- Entretien avec commission de proximité                       Participation au mouvement informatisé

L'IEA adjoint à la directrice académique ayant en charge la mission recevra, dans le cadre d'une « commission de proximité », les candidats au mouvement ayant sollicité le poste pour procéder à un classement. Une participation au mouvement informatisé est nécessaire pour obtenir une affectation.

## CONTACT

**Pour toute question sur le poste :**

Monsieur Alexandre TOBATY, adjoint au directeur académique en charge du 1<sup>er</sup> degré

☎ 01 43 93 71 68 - Pascale Champon, assistante de l'adjoint de la DASEN chargé du 1<sup>er</sup> degré

Courriel : [ce.93adasen@ac-creteil.fr](mailto:ce.93adasen@ac-creteil.fr)

**Pour toute question sur le processus de candidature (par courriel uniquement) :**

[ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr](mailto:ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr)

Mise à jour

Création

## FICHE DE POSTE À PROFIL 2026/2027

### **67 – CONSEILLER PÉDAGOGIQUE SPÉCIALISÉ ARTS PLASTIQUES**

#### IDENTIFICATION DU POSTE

**Place du poste :** Les conseillers pédagogiques en arts plastiques (CPAP) exercent leurs fonctions au sein de la mission départementale Éducation artistique et culturelle (EAC). Dans ce cadre, ils font également partie du pôle pédagogie élargi de la direction académique.

Les missions des CPAP se déclinent au sein du département sur un territoire correspondant à plusieurs circonscriptions.

#### PROFIL DU POSTE

**Cadre général :** L'action des conseillers spécialisés s'inscrit dans le cadre général de la politique éducative départementale mise en œuvre par la DSDEN de la Seine-Saint-Denis, sous l'autorité de la directrice académique et du directeur académique adjoint-e en charge de la mission départementale EAC.

Conseillers de l'équipe de direction de la DSDEN et des IEN pour l'ensemble des thématiques relevant de leur spécialité, les CPAP viennent renforcer l'action des équipes de circonscription dans l'objectif du 100% EAC et contribuent ainsi à la réussite scolaire de tous les élèves.

La dimension départementale de leurs missions favorise la prise en compte de l'égalité des chances des élèves, au regard de l'EAC, entre les territoires. L'accent est également porté sur les liaisons entre l'école maternelle, l'école élémentaire et le collège.

**Missions :** Les CPAP contribuent de manière essentielle à la mise en œuvre et au déploiement du parcours d'éducation artistique et culturelle selon les grands axes suivants : pratiques artistiques des élèves ; rencontres sensibles avec des œuvres et des artistes ; connaissances et repères culturels.

Faisant partie intégrante de l'encadrement pédagogique du département, les CPAP sont également amenés à participer à l'ensemble des commissions, concours, examens, etc. se tenant chaque année scolaire au plan local, départemental et académique.

#### **Fonctions :**

Les CPAP assurent une mission d'ordre pédagogique se déclinant principalement selon quatre axes principaux :

- formation des enseignants du 1er degré, ayant pour premiers objectifs l'accompagnement à la mise en œuvre et à la validation des compétences du socle commun de compétences, de connaissances et de culture ainsi que l'application des programmes en vigueur pour l'école primaire ;
- coordination des actions artistiques et culturelles dans le cadre des projets d'école, impliquant ou non des partenariats ;
- accompagnement des dispositifs et des projets annuels ou pluriannuels selon les priorités nationales, académiques et départementales ;

- création et développement de ressources de formation à l'attention des enseignants du 1er degré et valorisation des actions existantes.

## CONTEXTE ADMINISTRATIF

**Pré-requis (diplômes ou expérience) :** Les personnes en cours de certification peuvent faire acte de candidature, mais ne seront nommées au mouvement informatisé que sous réserve de réussite au CAFIPEMPF

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> CAPPEI               | <input type="checkbox"/> La Direction                    |
| <input checked="" type="checkbox"/> CAFIPEMPF | <input type="checkbox"/> Habilitation définitive langue  |
| <input type="checkbox"/> C21                  | <input type="checkbox"/> Sans certification particulière |
| <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :   |  |

### Indemnités annuelles :

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Indemnité EP / EP+ (1882/1883/1885)                            | <input type="checkbox"/> ISAE (1914)                             |
| <input type="checkbox"/> Indemnité établissement pénitentiaire (603)                    | <input checked="" type="checkbox"/> NBI à préciser : 27 points   |
| <input type="checkbox"/> Indemnité de fonction particulière (408)                       | <input type="checkbox"/> Indemnité classe-relais (147)           |
| <input type="checkbox"/> Indemnité de mission particulière (1995)                       | <input type="checkbox"/> Indemnité (1696)                        |
| <input type="checkbox"/> Indemnité SEGPA/EREA/ULIS/ESMS (1994)                          | <input checked="" type="checkbox"/> Prime de fidélisation (2318) |
| <input type="checkbox"/> Indemnité sujétion spéciale direction d'école (2217)           | <input type="checkbox"/> Indemnité de maître formateur (1844)    |
| <input checked="" type="checkbox"/> Indemnité de fonction conseiller pédagogique (1843) |  |

**Nomination :** Poste spécifique – participation et affectation au mouvement principal à titre définitif en fonction des rangs de priorité.

- |                                       |   |   |
|---------------------------------------|---|---|
| <input type="checkbox"/> Poste à avis | <input checked="" type="checkbox"/> Poste hors barème | <input checked="" type="checkbox"/> Poste CPC/CPD |
|---------------------------------------|---|---|

**Modalités de candidature :** Candidature à effectuer via Colibris (voir circulaire annuelle) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière :

- |  |  |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Entretien avec commission de proximité | <input checked="" type="checkbox"/> Participation au mouvement informatisé |
|--|--|

Il sera procédé à un classement des candidats. Une participation au mouvement informatisé est nécessaire pour obtenir une affectation.

## CONTACT

### Pour toute question sur le poste :

Mme Michèle Seroussi - IEN Maternelle et éducation artistique et culturel

☎ 01 43 93 74 46

Courriel : [michele.seroussi@ac-creteil.fr](mailto:michele.seroussi@ac-creteil.fr)

### Pour toute question sur le processus de candidature (par courriel uniquement) :

[ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr](mailto:ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr)

Mise à jour

Création

## FICHE DE POSTE À PROFIL 2026/2027

### **68 – CONSEILLER PÉDAGOGIQUE SPÉCIALISÉ ÉDUCATION MUSICALE CPEM**

#### IDENTIFICATION DU POSTE

**Place du poste :** Les conseillers pédagogiques en éducation musicale (CPEM) exercent leurs fonctions au sein de la mission départementale Éducation artistique et culturelle (EAC). Dans ce cadre, ils font également partie du pôle pédagogie élargi de la direction académique.

Les missions des CPEM se déclinent au sein du département sur un territoire correspondant à plusieurs circonscriptions.

#### PROFIL DU POSTE

**Cadre général :** L'action des conseillers spécialisés s'inscrit dans le cadre général de la politique éducative départementale mise en œuvre par la DSDEN de la Seine-Saint-Denis, sous l'autorité de la directrice académique et du directeur académique adjoint-e en charge de la mission départementale EAC.

Conseillers de l'équipe de direction de la DSDEN et des IEN pour l'ensemble des thématiques relevant de leur spécialité, les CPEM viennent renforcer l'action des équipes de circonscription dans l'objectif du 100% EAC et contribuent ainsi à la réussite scolaire de tous les élèves.

La dimension départementale de leurs missions favorise la prise en compte de l'égalité des chances des élèves, au regard de l'EAC, entre les territoires. L'accent est également porté sur les liaisons entre l'école maternelle, l'école élémentaire et le collège.

**Missions :** Les CPEM contribuent de manière essentielle à la mise en œuvre et au déploiement du parcours d'éducation artistique et culturelle selon les grands axes suivants : pratiques artistiques des élèves ; rencontres sensibles avec des œuvres et des artistes ; connaissances et repères culturels.

Faisant partie intégrante de l'encadrement pédagogique du département, ils sont également amenés à participer à l'ensemble des commissions, concours, examens, etc. se tenant chaque année scolaire au plan local, départemental et académique.

**Fonctions :** Les CPEM assurent une mission d'ordre pédagogique se déclinant principalement selon quatre axes principaux :

- formation des enseignants du 1er degré, ayant pour premiers objectifs l'accompagnement à la mise en œuvre et à la validation des compétences du socle commun de compétences, de connaissances et de culture ainsi que l'application des programmes en vigueur pour l'école primaire ;
- coordination des actions artistiques et culturelles dans le cadre des projets d'école, impliquant ou non des partenariats ;
- accompagnement des dispositifs et des projets annuels ou pluriannuels selon les priorités nationales, académiques et départementales ;
- création et développement de ressources de formation à l'attention des enseignants du 1er degré et valorisation des actions existantes.

## CONTEXTE ADMINISTRATIF

### Pré-requis (diplômes ou expérience) :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> CAPPEI              | <input type="checkbox"/> La Direction                               |
| <input checked="" type="checkbox"/> CAFIPEMF | <input type="checkbox"/> Habilitation définitive langue             |
| <input type="checkbox"/> C21                 | <input checked="" type="checkbox"/> Sans certification particulière |
| <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :  |   |

Les personnes en cours de certification peuvent faire acte de candidature, mais ne seront nommées au mouvement informatisé que sous réserve de réussite au CAFIPEMPF

### Indemnités annuelles :

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Indemnité EP / EP+ (1882/1883/1885)                            | <input type="checkbox"/> ISAE (1914)                             |
| <input type="checkbox"/> Indemnité établissement pénitentiaire (603)                    | <input checked="" type="checkbox"/> NBI à préciser : 27 points   |
| <input type="checkbox"/> Indemnité de fonction particulière (408)                       | <input type="checkbox"/> Indemnité classe-relais (147)           |
| <input type="checkbox"/> Indemnité de mission particulière (1995)                       | <input type="checkbox"/> Indemnité (1696)                        |
| <input type="checkbox"/> Indemnité SEGPA/EREA/ULIS/ESMS (1994)                          | <input checked="" type="checkbox"/> Prime de fidélisation (2318) |
| <input type="checkbox"/> Indemnité sujétion spéciale direction d'école (2217)           | <input type="checkbox"/> Indemnité de maître formateur (1844)    |
| <input checked="" type="checkbox"/> Indemnité de fonction conseiller pédagogique (1843) |  |

**Nomination** : Poste spécifique – participation et affectation au mouvement principal à titre définitif en fonction des rangs de priorité.

- |                                       |   |   |
|---------------------------------------|---|---|
| <input type="checkbox"/> Poste à avis | <input checked="" type="checkbox"/> Poste hors barème | <input checked="" type="checkbox"/> Poste CPC/CPD |
|---------------------------------------|---|---|

**Modalités de candidature** : Candidature à effectuer via Colibris (voir circulaire annuelle) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière :

- |  |  |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Entretien avec commission de recrutement | <input checked="" type="checkbox"/> Participation au mouvement informatisé |
|--|--|

Il sera procédé au classement des candidats. Une participation au mouvement informatisé est nécessaire pour obtenir une affectation.

## CONTACT

**Pour toute question sur le poste :**

Mme Michèle Seroussi - IEN Maternelle et éducation artistique et culturel

☎ 01 43 93 74 46

Courriel : [michele.seroussi@ac-creteil.fr](mailto:michele.seroussi@ac-creteil.fr)

**Pour toute question sur le processus de candidature (par courriel uniquement) :**

[ce.93candidatures-ap@ac-creteil.fr](mailto:ce.93candidatures-ap@ac-creteil.fr)

## FICHE DE POSTE À PROFIL 2026/2027

### **69 – CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL MISSION ÉDUCATION NUMÉRIQUE**

#### IDENTIFICATION DU POSTE

**Place du poste** : Le poste fait partie du pôle pédagogique basé à la DSDEN. Le pôle pédagogique est constitué d'une équipe de professeurs du premier et du second degré travaillant sous la responsabilité directe d'un IEN-référent puis d'un DASEN adjoint.

Le CPD Numérique est placé sous l'autorité de l'IEN en charge de la mission « éducation numérique ».

#### PROFIL DU POSTE

**Cadre général** : L'action du CPD Numérique s'inscrit dans le cadre de la politique départementale mise en œuvre par la DASEN. Il est un interlocuteur privilégié des ERUN de circonscriptions dont il coordonne les actions sur les dossiers spécifiques qui lui sont confiés.

**Missions** : Par son action, le CPD Numérique contribue au développement de la culture numérique des élèves du premier degré en menant des actions de formation auprès des enseignants, des directeurs d'école ou des formateurs, et en impulsant des projets départementaux dans le domaine du numérique.

#### Fonctions :

- assister l'inspecteur de l'éducation nationale chargé du numérique éducatif dans les actions visant au développement des compétences numériques des élèves et à l'enrichissement de la culture numérique des enseignants : responsabilité d'actions de formation (depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre), promotion et suivi des dispositifs expérimentaux (académiques ou départementaux), préconisations sur le choix des outils à mettre à la disposition des écoles, impulsion de projets et suivi de leur mise en œuvre ;
- assurer la coordination départementale de l'équipe des ERUN : accompagner les nouveaux ERUN dans leur prise de fonctions ;
- assurer le suivi du déploiement et de la mise en œuvre des applications métier transversales (ONDE, M@gistere, Affelnet, ...).

#### Compétences :

- niveau d'expertise confirmé dans le domaine du numérique (ressources, outils et applications pour le 1<sup>er</sup> degré) ;
- solide compétence pédagogique pour l'accompagnement des enseignants, des directeurs d'écoles et des équipes.

## CONTEXTE ADMINISTRATIF

### Pré-requis (diplômes ou expérience) :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> CAPPEI              | <input type="checkbox"/> La Direction                    |
| <input checked="" type="checkbox"/> CAFIPEMF | <input type="checkbox"/> Habilitation définitive langue  |
| <input type="checkbox"/> C21                 | <input type="checkbox"/> Sans certification particulière |
| <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :  |  |

Les personnes en cours de certification peuvent faire acte de candidature, mais ne seront nommées au mouvement informatisé que sous réserve de réussite au CAFIPEMF

Avoir une expérience dans la formation.

### Indemnités annuelles : Maintien de la rémunération antérieure acquise en tant que directeur ou directrice d'école

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Indemnité EP / EP+ (1882/1883/1885)                            | <input type="checkbox"/> ISAE (1914)                             |
| <input type="checkbox"/> Indemnité établissement pénitentiaire (603)                    | <input checked="" type="checkbox"/> NBI à préciser : 27 points   |
| <input type="checkbox"/> Indemnité de fonction particulière (408)                       | <input type="checkbox"/> Indemnité classe-relais (147)           |
| <input type="checkbox"/> Indemnité de mission particulière (1995)                       | <input type="checkbox"/> Indemnité (1696)                        |
| <input type="checkbox"/> Indemnité SEGPA/EREA/ULIS/ESMS (1994)                          | <input checked="" type="checkbox"/> Prime de fidélisation (2318) |
| <input type="checkbox"/> Indemnité sujétion spéciale direction d'école (2217)           | <input type="checkbox"/> Indemnité de maître formateur (1844)    |
| <input checked="" type="checkbox"/> Indemnité de fonction conseiller pédagogique (1843) |  |

**Nomination** : Poste spécifique - Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif en fonction des rangs de priorité

- |                                       |   |   |
|---------------------------------------|---|---|
| <input type="checkbox"/> Poste à avis | <input checked="" type="checkbox"/> Poste hors barème | <input checked="" type="checkbox"/> Poste CPC/CPD |
|---------------------------------------|---|---|

**Modalités de candidature** : Candidature à effectuer via Colibris (voir circulaire annuelle) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière :

- |  |  |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Entretien avec commission de proximité | <input checked="" type="checkbox"/> Participation au mouvement informatisé |
|--|--|

L'IEN ayant en charge la mission recevra les candidats ayant sollicité le poste au mouvement pour procéder à un classement. Une participation au mouvement informatisé est nécessaire pour obtenir une affectation.

**Attention** : le poste apparait au mouvement informatisé rattaché à la DSDEN de la Seine-Saint-Denis.

## CONTACT

### Pour toute question sur le poste :

Monsieur Alexandre TOBATY, adjoint au directeur académique en charge du 1er degré

☎ 01 43 93 71 68 - Pascale Champon, assistante de l'adjoint de la DASEN chargé du 1er degré

Courriel : [ce.93adasen@ac-creteil.fr](mailto:ce.93adasen@ac-creteil.fr)

### Pour toute question sur le processus de candidature (par courriel uniquement) :

[ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr](mailto:ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr)

## FICHE DE POSTE A PROFIL 2026/2027

### **70 – CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL MISSION ÉLÈVES ALLOPHONES**

#### IDENTIFICATION DU POSTE

**Place du poste :** Pour renforcer l'accueil des élèves nouvellement arrivés et allophones de l'académie de Créteil, la DSDEN de la Seine-Saint-Denis a créé un poste de Conseiller Pédagogique Départemental référent EANA. L'implantation de ce poste est prévue dans la circonscription de l'IEN en charge de la mission EANA 93. Il pourra se déplacer dans tout le département.

#### PROFIL DU POSTE

**Cadre général :** Placé sous l'autorité du A-DASEN, le Conseiller Pédagogique Départemental référent EANA travaille en collaboration avec l'IEN en charge de la mission EANA 93 et en complémentarité avec les partenaires de ce dossier en Seine-Saint-Denis. Il travaille également avec les partenaires de l'éducation nationale, institutionnels ou associatifs.

**Missions :** Le Conseiller Pédagogique Départemental référent EANA devra assurer, conformément aux missions déclinées dans le BO n° 2012-143 du 2 octobre 2012 :

- la mission d'expertise ;
- la mission de coopération et médiation ;
- la mission d'appui technique, méthodologique, pédagogique et de formation ;
- la mission de capitalisation-production des ressources de la mission EANA 93.

**Fonctions :** Le Conseiller Pédagogique Départemental référent EANA :

- contribue avec les INSPE à la formation initiale et continue des personnels de l'éducation nationale du premier degré ;
- coordonne et met en œuvre les stages retenus dans le cadre des plans départementaux de formation (PDF) et du plan académique de formation (PAF) ;
- anime les réunions d'équipes pédagogiques des écoles, de conférences pédagogiques, de conseils des maîtres et de cycles, de réunions de parents ;
- informe, accompagne et forme les enseignants des unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) mais aussi les enseignants de classes ordinaires, maternelles et élémentaires, les directeurs, les réseaux d'aide et les équipes de circonscription.

**Compétences** : Ce poste requiert :

- une formation universitaire solide et une bonne expérience professionnelle en tant qu'enseignant et/ou formateur;
- une bonne connaissance du Français Langue Seconde ;
- des qualités relationnelles et une bonne qualité d'écoute (nécessaires au diagnostic et à l'analyse des demandes) ;
- une bonne connaissance de la réalité du territoire et des enjeux institutionnels ;
- une expérience dans la conduite de projets partenariaux ;
- des qualités rédactionnelles ;
- une connaissance des problématiques de la migration et de l'accueil des étrangers sur le territoire français.

**CONTEXTE ADMINISTRATIF**

**Pré-requis (diplômes ou expérience)** : Avoir une expérience dans la formation. Avoir exercé en UPE2A constitue un atout.

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> CAPPEI                   | <input type="checkbox"/> LA Direction                    |
| <input checked="" type="checkbox"/> CAFIPEMF      | <input type="checkbox"/> Habilitation définitive langue  |
| <input type="checkbox"/> C21                      | <input type="checkbox"/> Sans certification particulière |
| <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : CCFLS |  |

**Indemnités annuelles** :

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Indemnité EP / EP+ (1882/1883/1885)                            | <input type="checkbox"/> ISAE (1914)                             |
| <input type="checkbox"/> Indemnité établissement pénitentiaire (603)                    | <input checked="" type="checkbox"/> NBI à préciser : 27 points   |
| <input type="checkbox"/> Indemnité de fonction particulière (408)                       | <input type="checkbox"/> Indemnité classe-relais (147)           |
| <input type="checkbox"/> Indemnité de mission particulière (1995)                       | <input type="checkbox"/> Indemnité (1696)                        |
| <input type="checkbox"/> Indemnité SEGPA/EREA/ULIS/ESMS (1994)                          | <input checked="" type="checkbox"/> Prime de fidélisation (2318) |
| <input type="checkbox"/> Indemnité sujétion spéciale direction d'école (2217)           | <input type="checkbox"/> Indemnité de maître formateur (1844)    |
| <input checked="" type="checkbox"/> Indemnité de fonction conseiller pédagogique (1843) |  |

**Nomination** : Poste spécifique - Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif en fonction des rangs de priorité.

- |                                       |   |   |
|---------------------------------------|---|---|
| <input type="checkbox"/> Poste à avis | <input checked="" type="checkbox"/> Poste hors barème | <input checked="" type="checkbox"/> Poste CPC/CPD |
|---------------------------------------|---|---|

**Modalités de candidature** : Candidature à effectuer via Colibris (voir circulaire annuelle) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière :

- |  |  |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Entretien avec commission de proximité | <input checked="" type="checkbox"/> Participation au mouvement informatisé |
|--|--|

Une participation au mouvement informatisé est nécessaire pour obtenir une affectation.

L'IEEN ayant en charge la mission recevra, dans le cadre de la commission, les candidats au mouvement ayant sollicité le poste pour procéder à un classement.

## CONTACT

**Pour toute question sur le poste :**

Monsieur Alexandre TOBATY, adjoint au directeur académique en charge du 1er degré

☎ 01 43 93 71 68 - Pascale Champon, assistante de l'adjoint de la DASEN chargé du 1er degré

Courriel : [ce.93adasen@ac-creteil.fr](mailto:ce.93adasen@ac-creteil.fr)

**Pour toute question sur le processus de candidature (par courriel uniquement) :**

[ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr](mailto:ce.93candidaturespap@ac-creteil.fr)

Mise à jour

Création

## FICHE DE POSTE À PROFIL SPÉCIFIQUE 2026/2027

### **71 – CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL EN CHARGE DE LA MISSION « CONTRACTUELS »**

#### IDENTIFICATION DU POSTE

**Place du poste :** Le poste est placé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN. Le conseiller travaille sous la responsabilité directe et hiérarchique de l'adjoint de la DASEN chargé du 1<sup>er</sup> degré. Il travaille aussi, pour les besoins organisationnels, en étroite collaboration avec la cheffe de division de la DPE1D. Il a vocation à suivre et accompagner les enseignants contractuels.

#### PROFIL DU POSTE

**Missions :** Au sein de la mission « 1<sup>er</sup> degré » de la DSDEN, le conseiller contribue par sa connaissance pédagogique et technique à la conduite des dossiers pédagogiques pilotés par l'adjoint de la DASEN chargé du 1<sup>er</sup> degré, en particulier ceux qui concernent les enseignants contractuels. Il agit à différents niveaux (circonscription, départemental et académique) avec des interlocuteurs variés. Il peut être amené à représenter l'adjoint de la DASEN chargé du 1<sup>er</sup> degré. Il contribue notamment à la constitution des viviers, aux campagnes de recrutement et de renouvellement des contractuels en lien avec la DIMOPE ainsi qu'à la gestion du suivi et de la formation de ces enseignants.

**Fonctions :** Les fonctions exercées par le conseiller s'articulent autour de trois principaux axes :

1. La mobilisation du vivier, l'organisation des opérations de recrutement :
  - mise en place d'actions relatives au développement de l'attractivité du métier d'enseignants contractuels dans le département de la Seine-Saint-Denis et à l'élargissement du vivier d'enseignants contractuels (contact avec pôle emploi) ;
  - relation avec le pôle de communication pour faciliter la diffusion des actions, expérimentations, projets, démarches, susceptibles d'être mutualisées et valorisées sur le site de la DSDEN ;
  - participation à l'organisation et au déroulement des commissions de recrutement, en étroite collaboration avec les services de la DIMOPE notamment;
  - recueil des avis de renouvellement des contractuels.
2. La préparation de l'entrée dans le métier, la professionnalisation et la formation, évaluation :
  - mise en place de dispositifs d'accompagnement à la prise de poste ;
  - participation active à l'accompagnement des enseignants contractuels qui rencontrent des fragilités ;
  - élaboration et mise en œuvre des plans de formation initiale et continue ;

- mise en place d'actions de formation dans le cadre de la préparation au concours de professeurs des écoles ;
- participation au CDF, interlocuteur des IEN chargés de coordonner des stages de formation ;
- suivi régulier du serveur Gaïa et saisie des actions de formations départementales, en lien avec les porteurs ;
- coordination des stages et intervention en formation ;
- lien avec le pôle chargé du remplacement (S2R) ; -
- participation aux différents jurys : CRPE, CAFIPEMF.

3. L'accompagnement pédagogique :

- participation aux groupes de travail départementaux pilotés par l'adjoint de la DASEN chargé du 1er degré et à des groupes de travail organisés dans le cadre des missions pédagogiques départementales portées par des IEN chargés de mission ;
- mise en place et pilotage du dispositif d'évaluation ;
- conseiller notamment en classe en lien avec les CPC et les CPD en charge de thématiques spécifiques.

**Compétences :**

- capacité de synthèse et d'analyse et qualité de communication orale et écrite ;
- avoir les qualités requises de confidentialité, de discrétion et de loyauté, d'écoute;
- savoir travailler en équipe dans un esprit de coopération et de partage et avec différents partenaires ;
- avoir un esprit d'initiative approprié et être force de proposition pour aider à la décision ;
- s'adapter aux évolutions du poste en fonction des besoins ;
- avoir une démarche de formation professionnelle individuelle ;
- maîtrise indispensable des outils informatiques (tableurs).

### CONTEXTE ADMINISTRATIF

**Pré-requis (diplômes ou expérience) :** Les personnes en cours de certification peuvent faire acte de candidature, mais ne seront nommées au mouvement informatisé que sous réserve de réussite au CAFIPEMF.

CAPPEI

LA Direction

CAFIPEMF

Habilitation définitive langue

C21

Sans certification particulière

Autre (préciser) : toute formation relevant du domaine mathématique et/ou de l'ingénierie de formation.

**Indemnités annuelles :**

Indemnité EP / EP+ (1882/1883/1885)

ISAE (1914)

Indemnité établissement pénitentiaire (603)

NBI à préciser : 27 points

Indemnité de fonction particulière (408)

Indemnité classe-relais (147)

Indemnité de mission particulière – taux 1 (1995)

Indemnité (1696)

Indemnité SEGPA/EREA/ULIS/ESMS (1994)

Prime de fidélisation (2318)

Indemnité sujétion spéciale direction d'école (2217)

Indemnité de maître formateur (1844)

Indemnité de fonction conseiller pédagogique (1843)

**Nomination :**

Poste à avis

Poste hors barème

Poste CPC/CPD

**Modalités de candidature :** Candidature à effectuer via Colibris (voir circulaire annuelle) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière :

Entretien avec commission de proximité

Participation au mouvement informatisé

Il sera procédé à un classement des candidats reçus par la commission.

## CONTACT

**Pour toute question sur le poste :**

IEN chargés de la mission mathématique

Madame Onatibia, IEN Rosny/Bois

☎ 01 82 30 16 93

Courriel : [ce.0931045f@ac-creteil.fr](mailto:ce.0931045f@ac-creteil.fr)

Ou Monsieur Roginsky, IEN Sevran

☎ 01 43 83 87 37

Courriel : [ce.0931041b@ac-creteil.fr](mailto:ce.0931041b@ac-creteil.fr)

**Pour toute question sur le processus de candidature (par courriel uniquement) :**

[ce.93candidatures-pap@ac-creteil.fr](mailto:ce.93candidatures-pap@ac-creteil.fr)